L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1881.

Le Sénat de France est-il un obstacle à tout progrès!

Nous avons signalé quelque-une des dangers que pouvait faire courir au pays et au régime républicain un nouveau changement de Constitution; nous avons indiqué l'avantage qu'il y avait à demander aux institutions établies des améliorations dont elles sont susceptibles et des progrès qui s'accomplissent sans le seul effet du temps et d'élections nouvelles. Cette opinion était celle qui dominait il y a quelques mois, et M. le président de la Chambre des Députés se montrait un véritable homme d'Etat, un homme de gouvernement quand il disait en mois de mai dernier:

"Ne nous égarons pas, ne mettons pas à la fois tout en question et ne disons pas que cette Constitution qui nous a sauvés et qui nous abrite, que cette Constitution autour de laquelle toutes la France républicaine s'est réunie et groupée, ne dunes pas qu'elle a besoin d'être remaniée dès maintenant; ne le disons pas, parce que nous l'ébranlerions et que nous n'avons pas le droit de le faire. Je demande qu'on attende,—et ici permettez-moi d'emprunter un mot à la science médicamentée—je demande qu'on attende que les pouvoirs établis par cette Constitution aient accompli leur révolution. Le Sénat, fondé en 1876, doit être renouvelé trois fois en neuf ans; déjà il est vi-dible—je l'avais annoncé—qu'à chaque nouvellement le Sénat grandit en force démocratique et libérale.

"Attendez le troisième renouvellement, et vous verrez les critiques adressées à cette institution s'atténuer chaque jour davantage. Et peut-être s'habitue-ra-t-on à y voir de suprêmes ressources que vous serez heureux d'avoir. J'estime donc qu'il serait souverainement contraire aux nécessité d'un bon gouvernement de mettre avant l'heure une partie quelconque de votre Constitution en cause devant le pays. Quelles que soient les difficultés que puisse soulever cette déclaration, quels que soient les doutes de certaine espèce à l'heure qu'il est, je n'hésite pas à le dire: on ne doit, on ne peut toucher sans imprudence à la Constitution qui nous régit."

L'admirable orateur qui sait être tour à tour véhément et sage tenait ce jour-là le langage de la sagesse. Il était alors impossible pour conservateur que nous ne le pensions nous-même aujourd'hui, car il démontrait qu'on semait la tempête en renouvelant partiel du Sénat avant de remaniement la Constitution. De notre côté, nous disons simplement que par le seul effet du progrès naturel et régulier qui d'année en année, d'élection en élection, porte le pays à consolider les institutions actuelles, on aboutit à ce résultat très vraisemblement à se faire entre les pouvoirs publics; que cet accord peut se réaliser sans qu'il soit nécessaire de bouleverser nos lois fondamentales; que de jour en jour, à chaque occasion nouvelle qui se présente, le Sénat modifie et fortifie en majorité dans le sens républicain.

La prétention de considérer le sénat comme un obstacle à tout progrès et de le rendre responsable de l'ajournement des grandes réformes nous semble tenacher un paradoxe. Prenons seulement deux questions: le scrutin de liste et la réforme de la magistrature. Nous ne savons pas comment il se nous dirons que la Chambre des Députés est le seul à le faire à de liste à contre-cœur; qu'au fond le plus grand nombre des députés, prix individuellement, conservaient l'amour de l'arrondissement, de la petite domination locale, du petit royaume d'Yvetot, du bureau de placement; et que dans leur intérêt bien entendu ils ne sont pas le refus du sénat.

Il n'est pas nécessaire non plus d'être dans les coulisses et dans les couloirs pour se rappeler que de hautes influences ne diminuaient pas leur peu de goût pour ce changement qui le gouvernement était publiquement partagé sur la question; et que les ministres ne pouvant pas se mettre d'accord, avaient pris le parti de s'abstenir, et de jouer dans le Conseil le rôle de ce qu'on appelle vulgairement les chiens de faïence. La majorité sénatoriale a rejeté le scrutin de liste avait très bien qu'en satisfaisant des rancunimous particuliers elle répondait en même temps aux intimes désirs du gouvernement et des députés eux-mêmes.

Si le scrutin de liste était assez étranger et assez indifférent au Sénat, il en est de même pour la réforme de la magistrature. C'est une grave question qui touche le Sénat comme chose publique, mais non pas comme chose particulière. Aussi une telle réforme proposée et attendue est la suppression d'un grand nombre de petits tribunaux. Eh bien! est-ce dans le Sénat que cette mesure rencontrerait de la résistance? Non, parce qu'il est permis au Sénat, par son origine et par sa composition, d'envisager la question à un point de vue général.

Mais la Chambre des Députés! Ah! c'est là qu'on trouvera des objections et des résistances! Songez donc à la place que tiennent les tribunaux dans les arrondissements; à l'importance qu'ils ont dans les petites villes. Songez donc à toute la classe d'hommes de loi, de magistrats, d'avoués, d'avocats, d'huissiers, etc., dont cette institution fait la carrière; et songez que tous ces hommes d'influence sont les principaux agents électoraux, c'est à dire qu'ils tiennent les députés dans leur main! Est-ce que le Sénat est obligé d'entrer dans toutes ces considérations de personnes? Non, et c'est pourquoi il peut envisager avec plus de largeur et d'indépendance ces questions de réforme.

Ce qui n'empêche pas qu'on répétera que le Sénat est un obstacle à tout, tendu qu'on réalité on se décharge sur lui de toutes les besognes ingrates, et qu'on lui laisse le soin de faire tout ce qu'on n'ose pas faire soi-même. Voici deux questions que l'on peut représenter: le scrutin de liste, et la suppression des petites cours, et nous engagerons le Sénat à en prendre l'initiative.

JOHN LEMONNIER.

(*Le Journal des Débats.*)

Tandis que les dames du Nord poursuivent avec activité la croisade qu'elles ont entreprise contre l'usage des boissons alcooliques, la société de tempérance de Méridian, désespérant du succès de la cause, a disposé des fonds qu'elle avait en caisse pour la propagation de sa doctrine en faveur des sociétés de tempérance.

Le Président Arthur disait dernièrement à un membre du Congrès: "Je suis dédié à plaire à tout le monde". M. Arthur a entreprit là une tâche bien difficile.

Les employés différents de Louisville ont souscrit mieux $3, pour soutenir la cause de la République en Virginie, que le gouvernement accorde de tout son pouvoir.

Dantton et M. Sarcey.

M. Sarcey fait savoir au public qu'il ne connaîtra pas pour la statue de Dantton.

Mais il n'empêchera personne de succéder.

Toujours des demi-mesures!

Le même Sarcey "n'a rien cependant "contre Dantton." Dapuis lui, ce sinistre bandit, "a fait cause de patriotes." Il trouve que "les massacres "de septembre phémé, INJUSTEMENT "PEUT-ÊTRE, sur la mémoire de "Dantton."

Il n'y a que M. Sarcey pour trouver de telles formules. C'est son spécialité.

M. Sarcey à l'habitude d'approuver les massacres.

Aujourd'hui, il trouve que l'égorgement de septembre phémé,—peut-être injustement,—sur Dantton le patriote.

Ma 71 il résistant la fidélité à certaines contre les républicains. Et surtout! pour accomplir cette œuvre de sang, il appelait les Allemands à la rescousse! "Tous coupez! tous sont coupables!" il, il ne restera toujours aussi."

Brave cœur! mais pas logique!

GEORGES PRADEL.

(*La Gazette de France.*)

Le Journal d'hygiène nous apprend que le fanatisme du canis est un excellent vulnéraire et nous donne la façon de l'employer.

Lorsqu'elle est verte, on la broie en en la hache comme du persil et on l'applique ainsi sur la plaie qu'elle cicatrise rapidement en faisant disparaître la purulence.

Lorsqu'elle est sèche, il faut, ayant de s'en servir, l'immerger dans de l'eau tiède.

Pour conserver ces feuilles, on doit, autant que possible, les recueillir au moment où elles sont gonflées de sève et les faire ensuite sécher à l'ombre.

Enfin, détail qui a aussi sa valeur, les feuilles de canis, prises en infusion, comme le thé, constituent une boisson des plus agréables qui facilite la digestion.

Entre sénateurs.

—C'est bientôt le rentrée des Chambres.

—Enfin, nous allons pouvoir nous reposer.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1881.—Température.—Temps partiellement couvert et pluie, vents variables principalement du nord et de l'est et léger changement dans la température.

Température du 5 novembre 1881.

Thermomètre du Cr DURAND, Opticien, 14 rue de Chartres.

6 heures du matin.	Fahrenheit 55	Centigrade 13
Midi	62	17
3 P. M.	61	16
6 P. M.	60	16

Samedi, 5 novembre, 3 h. 00 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Galveston, Gla.	54	Louisville, Ky.	50
Atlanta	57	Memphis, Tenn.	55
Gordonsa, Tex.	—	Mobile, Ala.	61
Orleans, Ill.	—	Montgomery, Ala.	62
Chattanooga, Tenn	49	Nashville, Tenn.	53
Cincinnati, O.	—	New Orleans, La.	62
Davenport, Iowa	—	Omaha, Neb.	—
Dubuque, Iowa	—	Pittsburgh, Pa.	—
Galveston, Texas	52	Savannah, Geo.	57
Indianola	73	Shreveport, La.	57
Keokuk, Iowa	—	St-Louis, Mo.	—
Key West, Fla.	73	St-Paul, Minn.	—
La Crosse, Wis.	—	Vicksburg, Miss.	60
Leavenworth, Kan	—	Yankton, D. T.	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	5.06	Nashville, Tenn	4.01
Cairo, Ill.	22.00	New Orleans	10.06
Chattanooga	11.01	Omaha, Neb.	4.00
Davenport, I.	14.01	Pittsburgh, Pa	2.00
Keokuk, Iowa	19.05	Shreveport, La.	15.06
La Crosse,	9.01	St-Louis, Mo.	24.07
Leavenworth, K	7.07	St-Paul, Minn.	12.11
Louisville, Ky.	5.08	Vicksburg, Miss	22.04
Memphis, Tenn	16.08	Yankton	1.06

"An-dessus du niveau des basses eaux de 1874.

A. J. ARMSTRONG,
Private Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures.

Mariages.

Joseph Baptiste à Amélia Long.
Jules M Dudenhefer à Mlle Frances Redmont
John Kuhlmeier à Mlle Bertha E Will.

Naissances.

Mme Louis Bierned, un garçon, 26 février.
.. Emile Harris, un garçon, 31 octobre.
.. P Palermo, un garçon, 2 novembre.
.. John Q Flynn, un garçon, 31 octobre.
.. Amelie Pesche, un garçon, 12 septembre
.. Chas Gooding, une fille, 12 septembre.
.. Peter Larsen, un garçon, 21 mai.

Décès.

Victor Dervey, 16 jours, paroisse St-Bernard.
J A P Newnham, 3 mois, Ne 608½ Dauphine
David Seymore, c., 4 ans, Ne 223 Dryades.
Emil Smith, c., 25 ans, Ne 154 Laurel.
Johnny Curtis, c., 8 jours, rue Constantinople, près Conti-nous.

Voyageurs arrivés aux principaux Hôtels.

HOTEL ST CHARLES.

S P Groves, S G Kruger et famille, mai B H Greene, W J Bowden, Miss J A Lair, Louisiana; T S Foster et femme, E B Brown, St-Louis; M E Bowen, Ga; C H Dodge, H E Walbridge, Lambert, J H Tuthill, New York; O A Sumner, Jno F Wilmer, Chicago; G E Thurston, Iowa; J F Lamb, Mass; E Beale, Philadelphie; B Moersch, Galveston; mai D W Washburn, Fort Worth; Jno P Bennson, Augusta, Ga.

CITY HOTEL.

E C Cullen, Donaldsonville; R Patrick, Mobile; Lewis W Burwood, Maison National R E Co; J S Lewers, Del'ne; F B Beebe et femme, Ala; Col A J Lane, Lynna Wells, Georgia; M M Kemp, Memphis, Ten; M M Kemp Jr, Ala; H J Kemp, Memphis, Tenn; J H Kemp, Atlanta, Ga; W Coates Lewisville; Miss Bettie A E Butler, Mr S G Butler, Coast Pellicans; W D Bohannan, Jackson; D L Pwadman, Wheeng; H L Dougherty, Mobile; J E Mayer, Shreveport; J Morgan Smith et femme, R S Dykers, Nashville; A R Jones, Texas; J E Montgomery et femme, J D Grey et femme, Dr Y D Montgomery et femme, Tyrell; S M Robinson, Arkansas; Geo W Lowe, New York; J M Hitherwick, Louisiana; Dr J J Heffernan, Port Lavaca, Tex; Wm Crocks, Minas de sel.

SOCIÉTÉ DE ST-MAURICE.

Grand Bal Paré.

C'est le 12 du courant que la Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice donne le grand bal paré dont l'annonce a déjà figuré dans nos colonnes.

Ce n'est pas une société ordinaire que celle de St-Maurice. Ayant son centre au fond du 3me district, où elle s'est fondée, il y a de cela 8 bonnes années, elle se compose de l'élite de la population des Casernes et de Versailles. L'esprit de famille y domine; c'est précisément à cet esprit qu'elle doit la prospérité dont elle a joui dès le commencement, et qui ne l'a jamais abandonnée depuis.

Voici les noms des principaux officiers: Président F. D. Seghers; vice-président N. A. Lucas; trésorier A. Dazet; secrétaire E. A. Peyroux; collecteur, M. A. Peyroux.

Etant donnés et le personnel de la société, et l'esprit qui l'anime, on ne peut douter ni du succès du bal du 12 novembre, ni du bon ton qui y régnera.

Comité des préparatifs: Président Albert Dazet, F. D. Seghers, A. Jacquet, R. V. Ducros, N. A. Lucas, J. Campagnolle, M. Sirgo, E. A. Peyroux, J. Prati, S. Roy, M. A. Peyroux, A. Fourichon, A. Grille, F. Dufrêche, P. Payan.

Cour du juge Hultemberger.—G. M. Perry, accusé de port d'armes cachées; Joe A. Thierry, de vol, est déclaré coupable à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Hy. Schultz, convaincu de bris de prise; Joe Bayet, d'ivresse, ont été condamnés à $25 d'amende ou dix jours de geôle de police.

Mathilda Johnson, prévenue de voies de fait, a été envoyée en prison en attendant l'instruction. Elle n'a pas pu donner un cautionnement de $250.

Dedee Smith, convaincu de s'être enivré, d'avoir fait du tapage dans un café et de n'y être batu, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Wm. Hathaway, accusé de voies de fait et d'attaque à main armée, a fait fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

—A la section A (juge Roman) de la cour criminelle de district, J. H. Harris, accusé de voies de fait, s'est déclaré innocent.

Geo. Moore et E. H. Tracey, convaincus de petit vol, ont été condamnés—le premier, à huit mois de prison de pénitencier; le second, à un an de détention à la même prison.

Edw Winkley, convaincu de vol de chevaux, a été condamné à deux ans de travaux forcés au pénitencier.

Le juge Roman a ensuite ajourné sa section au 1er décembre.

Cour du juge Davey.—Jos Condom, Wm Andrews et Owen Callagan, accusés de voies de fait, ont été requis de donner un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Babe Gustave Simms, prévenu d'avoir blessé Hy Fowler, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Wm N Keen à Mlle Mary Kern, un terrain et bâtisses comprenant les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano ayant 20 pieds de façade à la rue Toledano sur une profondeur de 97 pieds.....$1100

Geo Riethmann à Gustave Beck, un terrain et bâtisses compris entre les rues St Andrew, Ste Marie, New Camp, Old Camp et Magnolia, ayant 30 pieds de face à la rue St Andrew sur 90 pieds de profondeur.....$2000

Mme Ida P Guinault à Ed Rosenhaupt, un terrain et bâtisses compris entre les rues Tonti, Pythania, Calliopen et Harmony, ayant 20 pieds de face à la rue Harmonie sur 90 pieds de profondeur.....$1400

Geo Riethmann à Chas H Hamilton un terrain et bâtisses, compris entre les rues Camp, Magnolia, Hilinde et Septième, ayant 23 pieds de face à la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur.....$2300

La veuve à Veuve Mary Harris, un terrain et bâtisses compris entre les mêmes rues, ayant 28 pieds de face à la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur.....$2300

Veuve M F Avila à Jean Ferrier un terrain et bâtisses compris entre les rues Royale et St Philippe et le passage de la Banque d'Orléans, ayant 70 pieds de face à la rue St Royal sur 75 pieds de profondeur.....$3000

Théophile Hecke à Henry Jurgens et Fred Seyler, un lot et bâtisses compris entre les rues Leyde, Alienne et Berdotte et le fleuve.....$1000

Veuve Ch Sabatier (T P McDavitt) à la Crescent City Railroad Company, deux terrains et bâtisses compris entre les rues Magnolia, Live Oak et Carondelet et l'Avenue de Pierre, ayant chacun 20 pieds de face à l'Avenue Pierre sur 125 pieds de profondeur.....$410

Ed Chalmette à Patrick Hagly un terrain et bâtisses comprenant entre les rues de Chartres, Chartres et Religieuse, ayant 22 pieds de face à la rue Chartres sur 120 pieds de profondeur.....$1000

Francis Lanzo à Frederick Yost, deux terrains et bâtisses compris entre les rues Chippewa, Jackson, Philip et St. Thomas, ayant chacun 20 pieds de face à la rue Philip sur 105 pieds de profondeur.....$2700

Chas Gausse à veuve A Gausse, un terrain et bâtisses compris entre les rues Orleans, Prieur, Marais et Derbigny, ayant 20 pieds de face à la rue Orleans sur 60 pieds de profondeur.....$600

Veuve par le shérif (Mary L Slater) à A E Phelan, un terrain et bâtisses compris entre les rues Gallant, Prieur Johnson et Ste Anne, ayant 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 70 pieds de profondeur.....$600

Patrick Lally à John Fahey un terrain et bâtisses, compris entre les rues Broad, White, Gravier et Pauline, ayant 30 pieds de face à la rue Broad sur 120 pieds de profondeur.....$600

E Lehmann à D Lehmann, un terrain et bâtisses compris entre les rues Trust, Robin, Nouvelle Levée et Henderson, ayant 40 pieds de face à la rue Trust sur une profondeur de 137 pieds sur le Nouvelle Levée.....$450

Thomas Hardwering et W H Harrison à Mme B Fling, deux terrains et bâtisses compris entre les rues Magnolia, Amelie, Peniston et Live Oak, ayant chacun 22 pieds de face à la rue Magnolia sur 112 pieds de profondeur.....$2000

Mme Ida P Guinault à Ferrier à la Commission de Pompe un terrain et bâtisses compris entre les rues Girod, Julia, Rosalie et Franklin, ayant 32 pieds de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur.....$1000

Veuve par le shérif (F White) à Geo W Wiggins, un lot compris entre les rues Fleurmonde, Pauline, Lizettes et Valmont.....$164 50

Veuve par le shérif (A H White) à L F Towns, un terrain et bâtisses compris entre les rues Pauline, Pythania, Hilinde et Septième, ayant 30 pieds de face à la rue Septième sur 120 pieds de profondeur.....$2700

Rapport du grand jury.—Le grand jury dont les fonctions sont expirées hier, a présenté son dernier rapport au juge Roman.

Il a inspecté les institutions publiques.

L'administration actuelle de l'hôpital de charité ne saurait être trop louée.

L'asile des aliénés, bien qu'en aussi bon état que possible, est un édifice qui n'est convenable sous aucun rapport. C'est une prison plutôt qu'une institution de charité. Il ne faudrait pas que des hommes fussent employés dans le département des femmes.

Le terrain sur lequel est bâti la maison de correction des jeunes garçons (Côteau de la Métairie) n'est pas suffisamment étendu; il est inondé à la moindre pluie. La fabrique de chaussures est une excellente création de l'établissement.

Le prison de paroisse est propre, mais l'édifice ne convient pas et a besoin de beaucoup de réparations. Les détenus y sont au nombre de deux cents.

Le geôle de police renferme cent quarante deux personnes des deux sexes, vivant dans une oisiveté complète. L'insalubrité, depuis l'arrêt du juge Roman, étant devenue inutile, il faudrait l'abolir.

L'existence de beaucoup d'irrégularités a été constatée dans la cour du recorder de la partie supérieure de la ville. Un certain fonctionnaire, sur qui pèse actuellement une accusation, a servi de caution à des prévenus, et des officiers de la cour ont reçu de l'argent pour avoir accompagné des prisonniers qui cherchaient des cautionnements. Le rapport b'ème sévèrement le recorder Devey, qui permit ce système, en violation de la loi et de la décence.—M. J. Sheehan, sous-recorder, a signé vingt traits cautionnements.

Le grand jurí n'a pas trouvé assez de preuves pour mettre en accusation les personnes qui se sont rendues complices de l'enlèvement de timbres apposés à des dentiers, à la cour civile de district. Cette absence de preuves, dit il, est d'autant plus regrettable, que les vols ont été nombreux et se commettaient depuis longtemps. Des documents ont même disparu. Le jurí espère que son successeur continuera les recherches et découvrira les voleurs.—L'enquête a démontré que tous les dessiers de la cour civile de district, y compris ceux de l'ancienne deuxième cour de district, sont à la merci du public, faute d'un lieu sûr pour les y déposer.

Le rapport condamne énergiquement le port d'armes cachées, cause de la plupart des homicides.

En parlant des maisons de prostitution, le jurí suggère à la prochaine Législature l'adoption d'une loi qui imposerait une taxe à ces maisons, exigerait qu'elles fussent dans les limites de certains quartiers et sous la surveillance d'un médecin.

Le comité exécutif de l'association sanitaire auxiliaire s'est réuni hier soir.

Le "flushing committee"—comité chargé de faire passer de l'eau du fleuve dans les ruisseaux—a annoncé que l'écluse du canal de l'avenue Hagan, à l'intersection de la rue Bienville, est achevée. Celle des canaux Poydras, Galvez et Broad ont été commencées il y a quelques mois. Dans quelques jours, on en posera les portes.

Lorsque ces travaux seront finis, l'eau qui passe à travers six milles de canaux, atteindra le canal de desséchement de la rue Bienville par une route de deux milles de moins, avec une vélocité telle que le dépôt sera impossible.

Paragraphes.—Les "Mid-Night Anglers" donnent leur premier bal paré et masqué, le samedi, 3 décembre, au "New Lusitanos Hall" coin des rues Champs Elysées et Grande-Hommes. Le prix du billet est d'une piastre. La commité des préparatifs se compose de MM. Chris. Schubert, chairman, Fred. Peiffer, Henry Schubert, Jos. Rennis et M. Shay. Le société s'est fondée le 1er septembre 1880 et compte aujourd'hui cinquante membres. Elle a pour but la pêche, la chasse, etc. M. Fred Peiffer est son président et M. Fred Scher secrétaire.

—John Edmond, âgé de cinquante-cinq ans, domicilié dans la rue de Chartres, près Adams, n'ayant pas été vu de toute la journée de vendredi, les voisins en ont informé l'officier Chaix, qui, hier matin, à neuf heures, a enfoncé la porte de la chambre de M. Edmond, qu'il a trouvé mort sur un lit.

—Un des commis de M. Aleck, No 861 de la rue des Magasins, a poursuivi un petit garçon qui avait enlevé une pièce de calico de l'établissement, l'enfant a jeté le paquet, qui a été ramassé par l'employé.

—W. M. Carnfits, accusé de voies de fait, a été écroué à la station du deuxième precinct.

—Un coup de pistolet a été tiré au coin des rues Enterpe et Carondelet; le caporal Belger n'a pu découvrir qui avait déchargé l'arme.

—Marie Johnson, c, que Della Owens accuse de l'avoir battue dans l'intention de la tuer, a été arrêtée dans la rue Villeré, près Bienville.

—Dede Smith, c, prévenu d'ivresse, de bataille et de bris de paix, a été arrêté au No 57 de la rue Franklin.

—Wm Hathaway, c, a été arrêté dans la rue d'Amour, entre St Antoine et Bagatelle, sous prévention de voies de fait et d'attaque à main armée.

—Hier matin, à quatre heures, Caroline Young, c, que dam Morgan accuse de lui avoir volé trois piastres, a été arrêtée dans la rue Dryades, près Union.

—Un nègre est entré dans le magasin de M. J. Wertheimer, No 225 de la rue des Remparts. Il s'est enfui emportant un paletot.

—Baptiste Deslee, c, employé à bord du steamer "Lone Star", amarré au quai du chemin de fer de Morgan, Algier, a été grièvement blessé par une balle de coton qui lui est tombée dessus. On l'a transporté chez lui, rue Jackson, où il a reçu les soins nécessaires.

—Deux vaches appartenant à M. Morel, domicilié dans la rue de la Commune, près l'Avenue de Carrollton, ont été blessées par un nègre qui a disparu aussitôt. Une des vaches a la jambe cassée; l'autre a une entaille profonde au dos.

—Lizzie Baptiste, c, a été arrêtée à la station du septième precinct, pour ivresse, bris de paix et langage ébouhe.

—On pense que M. Kellogg, sera, lundi, dans notre ville.

—Le Dr Lemonnier a présenté, hier matin, à la cour civile de district, une pétition dans laquelle il déclare qu'il a été nommé, par le gouverneur, le 21 octobre, curateur de la paroisse d'Orléans, en remplacement du Dr J. C. Beard qui avait créé la vacance en acceptant la place de membre du bureau de santé. Il ajoute qu'il a prêté le serment et fourni le cautionnement exigés par la loi; qu'il est entré en fonctions, mais que son prédécesseur l'empêche de remplir les devoirs de la place. Il demande que le Dr Beard soit requis de faire connaître les raisons pour lesquelles il exerce les fonctions de curateur de la paroisse d'Orléans.

—Le 4 du courant, un petit garçon nommé Gœdinger, demeurant sur l'habitation Langville, dans la paroisse St-Bernard, a été grièvement blessé à la poitrine par deux autres petits garçons qui abusaient sur la propriété. Il paraît que Gœdinger leur avait dit qu'il était défendu de chasser sur l'habitation: un des deux petits chasseurs a épaulé son fusil et a fait feu sur Gœdinger. Le Dr Renshaw a fait le pansement et a déclaré la blessure grave. Les deux petits garçons se sont enfuis dans la cypraïère et n'ont pas encore été arrêtés.

—Hier, entre une et deux heures de l'après-midi, A. Couniat maniait un pistolet, dans un café, près des Abattoirs, paroisse St-Bernard; l'arme est partie entre ses mains et, M. Couniat a été blessé à l'estomac. On l'a transporté à sa résidence, encoignure Dédéry et Royale, où il a reçu les soins du Dr Renshaw qui a extrait la balle du dos. La blessure est mortelle.

—Hier matin, à sept heures, Nelson Griffen, c, "driver" d'un des camions de Mr Dennis Sheehan, est tombé de son siège sur le trottoir, au pied de la rue Ste-Marie. Il a été légèrement blessé à la tête.

—Le gouverneur a chargé, hier, le Dr J. C. Egan de Shreveport de le représenter à la Convention de l'"American Health Association," laquelle aura lieu, le 29 du courant, à Savannah, Georgie.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 27 arrestations, dont: 5 dans le premier "precinct," 2 dans le deuxième, 6 dans le troisième, 5 dans le quatrième, 3 dans le cinquième, 1 dans le sixième, 1 dans le septième, 1 dans le huitième. Elle n'en a opéré ni dans le onze-septième, ni dans celui du port, ni dans celui des faubourgs.

—Eugène Bordette, âgé de neuf ans, fils de M. Jean Bordette, laitier, demeurant sur l'Avenue de Carrollton, près la Quatorzième rue, a été noyé, hier matin, à sept heures. Le Dr Lemonnier en ayant été averti, a fait la levée du corps; il a constaté que l'enfant est mort d'une péritonite occasionnée par deux perforations du petit intestin à la valvule iléocecale, et se trouvait un entortoillon de la grosseur d'un œuf.

—Hier soir, à sept heures, Sarah Banks, c, que Sandy Jones, c, accuse de lui avoir volé deux piastres, a été arrêtée à l'enseigne Douane et Franklin.

—George Swift, accusé de port d'armes cachées, a été arrêté, à la même heure, rue Douane, près Franklin.

—Hier soir, à 5 heures, le ferry de la rue Jackson s'est heurté contre le steamer Teutonia. Il a été fortement endommagé.

Une soirée à l'Hélicon.—Hier soir, une foule aussi choisie que nombreuse, assistait, dans les salons de l'institut Markey-Picard, à une solennité musicale organisée par les élèves de Mme Lafosse. C'est à l'issue de cette fête, dont le caractère intime n'a pas été le côté le moins intéressant, et encore dans l'enivrement du charme que nous y avons éprouvé, que nous traçons ces lignes; mais non sans crainte, avouons-le, de rester bien au-dessous de la réalité après en avoir dit tout le bien qu'elle mérite.

Muni de la gracieuse invitation qui nous conviait à cette soirée, nous nous sommes rendu en ce lieu vraiment enchanté où tant de douces émotions nous étaient ménagées; et c'est après les avoir voluptueusement savourées, et maintenant qu'il ne nous en reste plus que le souvenir à évoquer, que nous nous affligeons de leur durée trop éphémère.

Sur une estrade élevée dans le premier salon, presqu'à l'entrée, se tenant les fillettes, toute une légion, faisant les frais de la soirée. Rien de plus ravissant que ce tableau dans ses détails et dans son ensemble! Chacun de ces petits personnages se détachant avec netteté du fond, et tous des poèmes de goût et d'élégance: ici un groupe de blondes, là un groupe de brunes montrant à l'envi d'opulentes chevelures et étalant des toilettes dont les couleurs les plus variées se confondaient en une heureuse harmonie. Ce serait faire injure à l'assistance, et notre galanterie se démentirait, si nous n'ajoutions au compliment banal que nous lui adressons en tête de ces lignes, qu'elle aussi, a été l'objet de notre admiration.

Nous regrettons vivement que l'espèce trop exigüe que nous devons consacrer au rendu-compte de cette solennité ne nous permette pas de rendre pleine et entière justice à chacune des élèves de Mme Lafosse, qui s'est fait applaudir hier soir; qu'il nous suffise de dire que chacune s'est montrée à la hauteur de la tâche et a puissamment contribué à l'éclatant succès de la fête.

Mais ces élèves ne sont pas seules à se partager les lauriers de la soirée, car de l'ample moisson faite, il en revient une large part à Mlle Jeanne Arnaud, à Mlles Jeanne, Angèle et Marie Bouligny et à Mlle Fremaux.

Mme Arnaud possède une ravissante voix de soprano qu'elle module avec une méthode à rendre jalouse la fauvette. Elle a d'abord chanté un morceau hérissé de difficultés intitulé: "Un concert à la cour."

Sa façon intelligente de dire certains passages, plutôt des récitatifs, lui a valu un succès d'enthousiasme, une véritable ovation, et les applaudissements frénétiques de l'assemblée ne se sont pas épuisés après qu'elle eut consenti à chanter une seconde fois.

Mlle Fréneaux, dont la voix grave, ample et sonore est toujours entendue avec un nouveau plaisir, a chanté l'"Extase" de Salomon; comme à Mme Arnaud, les applaudissements les plus nourris de ses auditeurs lui ont été prodigués.

Somme toute, délicieuse soirée où chacun y a trouvé son compte; et nous sommes heureux de pouvoir offrir ici l'expression de notre reconnaissance à Mme Lafosse et à ses élèves pour quelques heures passées agréablement et en bonne compagnie.

Faisons l'idée souvent leur venir de transformer en salons de l'institut Markey Picard en Parnasse ou en Hélicon et toujours nous donner soirée aux adjeurs des Muses!

The World, drame en 5 actes.—Voici l'analyse du drame *The World* qui vient de jouer au Grand Opera House le 14 de ce mois, et qui a eu 200 représentations au Wallack's Theatre de New York et 300 à Londres.

Clément Huntingford, d'une ancienne famille d'Angleterre, a rendu un héroïque service à son frère Henry.

Obligé, à la suite de cet acte de dévouement, de s'exprimer, il est alle chercher fortune au fond de l'Afrique, à Hong-Kong. Quant à Harry, son frère, il est resté en Angleterre où, après avoir fait tant de bonnes choses, son père a fini par lui former bonheur, il a épousé une jeune fille, Mabel Owen, qu'il a ruinée.

Le père et le frère de cette malheureuse jeune femme sont aussi dans les champs de Diamant.

Quoique marié Harry est lié par promesses de mariage à Marie Blythe qui, ignorant ce qui s'est passé, est partie pour Ville du Cap, en qualité de gouvernante, et doit, à son retour, épouser Harry.

Au premier acte, nous sommes à Ville du Cap, sur le navire le Lys de la Vallée, en partance pour l'Angleterre.

Clément y embarque en même temps que Marie Blythe. Deux misérables qui ont emporté de faux diamants qu'ils ont fait sourer à un haut prix, ont préparé sur le navire une machine infernale qui doit le faire sauter.

Nous omettons au départ du navire.

Au second acte, nous sommes en pleine mer. Clément et Marie s'éprennent d'un amour mutuel, quand soudain un craquement épouvantable se fait entendre, le navire est en feu.

Le 3e acte se passe également en mer. Clément, Marie, ainsi que le père et le fils Owen, sont tous trois sur un radeau, et la toile tombe à l'apparition, à l'horizon, d'un navire qui vient à leur secours.

L'acte de nous fait assister à un complot pour enlever à Clément en part de l'héritage paternel. Clément, que son frère Harry et ses complices veulent faire passer pour fou, accomplit des prodiges de courage qui rappellent ceux de Shanghan.

Au 5e et dernier acte nous sommes devant l'élévateur du Grand Hôtel.

Harry est prisonnier dans un des élévateur et meurt. Son complices sont arrêtés, et Marie Blythe, après avoir échappé aux poursuites de Harry, épouse Clément mis en possession de l'héritage paternel.

L'alimentation.

Aux amateurs de gibier faisandé—Savez-vous ce que vous mangez lorsque vous savourez un gibier qui, selon vous, a atteint l'apogée de son excellence, c'est-à-dire un gibier en train de se décomposer? Suivant MM. Lemaire et Pasteur, la décomposition des corps morts s'accomplit en deux périodes. Dans la première, qui s'annonce par une odeur particulière et nauséabonde, on constate dans les chairs la présence de plus de trente espèces d'animaux microscopiques occupés à en déposer les parties. Dans la seconde, qui est caractérisée par l'apparition d'une matière verte, les infusoires qui ont provoqué la période fétide, disparaissent peu à peu pour faire place à des animaux plus développés en taille, tels que les *Bugleinies*, les *Verticelles*, etc., présentant des matériels des vers visibles à l'œil nu. Dans l'un comme dans l'autre, la viande, si on peut encore donner ce nom au détritus infect dont vous vous régalez n'offre plus qu'un horrible bataillon d'insectes grouillants, s'évertuant à la transformer et à la détruire. Ajoutons bien vite qu'au dire des micrographes ces animalcules sont de la même nature, peut-être les mêmes, que ceux qui dansent dans les taines maladies, dans le charbon par exemple, sont les agents actifs de la décomposition du sang. Pouah!..... et maintenant bon appétit!

Non, monsieur John Lemonnier, non, pour faire un rêve, il ne faut pas absolument un lièvre, comme vous le dites. Faites jour dans le *Journal des Débats*, attendu qu'on fait d'excellents rêves avec le lapin et le chevreuil.....mais vous êtes excusable de ne pas savoir cela, n'étant pas de la partie. Tenez, voici la recette du "rêve de chevreuil"!—On passe du petit lard au beurre; puis on le fait égoutter, et avec le même beurre on confectionne un roux léger. On fait ensuite revenir avec le petit lard une poitrine de chevreuil coupée en morceaux jusqu'à ce qu'elle soit bien raidie. On la retire du roux, on mouillonne avec sel, poivre, bouquet de thym, feuil de laurier et gousses d'ail. On mouille de vin rouge et d'un peu d'eau et on laisse aller. En temps opportun, on ajoute de petits oignons et des champignons passés au beurre. Le chevreuil étant cuit et le sauce convenablement réduite, on sert le rêve avec une garniture de croûtons.

Chez le juge d'instruction.

—Je l'avoue, je n'aime pas le travail; je vendrais qu'en faisile tous ceux qui ont de l'argent, qu'il n'y ait plus de gendarmes, de juges, de sergents de ville et qu'on ouvre les prisons!

—Est-ce fini?

—Non, faut que je vous dise mes opinions politiques.

—Inutile.

—A l'*Abécedaire*, entre sublimes:

"Je te dis que je veux me pâtir.....mais que je crie-t-un lâche et ta figuant."

"Tu répètes ça tout le temps. Pourquoi?"

"Je crie-t-un lâche parce que je me suis battre avec ma femme, et je suis figurant parce que c'est elle qui m'a rossé!"

Nous avons rencontré hier une mendiante portant s